

Annexe IV**Classe de troisième, sections internationales****Complément spécifique au programme d'histoire-géographie, classe de troisième
Sections internationales****Collège**

Dans les sections internationales, le programme d'enseignement de l'histoire-géographie-éducation civique en vigueur en classe de troisième est complété comme suit :

Histoire

Dans la langue étudiée, en prenant en compte les spécificités historiques et géographiques de la civilisation, de l'espace et de l'État dont relève la section, on met en œuvre au choix :

- la partie I du programme : guerres mondiales et régimes totalitaires (1914-1945)
ou
- la partie II du programme : une géopolitique mondiale (depuis 1945)
ou
- la partie III du programme : vie politique et société (dans l'État dont relève la section)

Géographie

Dans la langue étudiée, en prenant en compte les spécificités géographiques et historiques de la civilisation, de l'espace et de l'État dont relève la section, on met en œuvre au choix :

- la partie I du programme : habiter (l'État dont relève la section)
ou
- la partie II du programme : aménagement et développement du territoire (de l'État dont relève la section)
ou
- la partie III du programme : (l'État dont relève la section) et l'Union européenne